

17.12.2025 - 15:40 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs approuvent la nouvelle Convention nationale

Zürich (ots) -

L'Assemblée extraordinaire des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) a approuvé mercredi à Berne le résultat des négociations de la nouvelle Convention nationale (CN) pour le secteur principal de la construction. Afin que la nouvelle CN d'une durée de six ans puisse entrer en vigueur, l'approbation des conférences professionnelles des syndicats doit également être obtenue. Ces dernières se tiendront en janvier.

Ce mercredi 17 décembre au Kursaal de Berne, les délégués de la SSE se sont montrés convaincus: la nouvelle CN répond aux besoins des entreprises et du personnel du secteur principal de la construction grâce à une durée de validité de six ans, un paquet salarial, une couverture partagée du renchérissement et une nouvelle réglementation relative au temps de travail et de déplacement.

La Convention nationale régit les conditions de travail d'environ 80 000 ouvriers et ouvrières de la construction. Arrivant à échéance à la fin de l'année, elle devait donc être renégociée. Les délégations de négociation sont enfin parvenues à un accord le vendredi 12 décembre 2025 lors de la 10e séance de négociation. Afin que la nouvelle CN puisse entrer en vigueur, le résultat des négociations doit encore être soumis à l'approbation des organes de décision. En obtenant l'approbation des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs, un objectif intermédiaire a déjà été atteint. Les conférences professionnelles des syndicats auront respectivement lieu les 20 et 24 janvier, leur approbation étant également nécessaire pour l'entrée en vigueur de la nouvelle CN.

Plus d'informations sur le CN : [Convention nationale - Société Suisse des Entrepreneurs](#)

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable communication de la SSE
Tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100937301> abgerufen werden.